

Gouvernement Provincial

DU LIMBOURG.

2^e Division.N^o 4668 L^e H^e 4^e

VOIRIE VICINALE.

AMÉLIORATION.

APPROBATION DE PLANS.

La Députation permanente,

Fam. Jons
4 plans 21 fards

Vu les délibérations du conseil commun de Hasselt

en date du 7 août 1880

adoptant un plan pour l'ouverture d'un chemin

vicinal à travers le hameau de
Rusael depuis le sentier dit: Slomaelpaes
jusqu'à la limite de la commune
de Stevoort et tendant à fournir
acquies les terrains nécessaires à cet effetVu le plan et le procès-verbal d'enquête de commodo
et incommodo constatant qu'il ne s'est produit
aucune réclamation contre ce
projet;Vu les rapports de M. le Commissaire d'arrondissement et
de M. le commissaire-voyer d'arrondissement;

Vu la loi du 20 mai 1863, ^{et} l'art. 76 de la loi communale ;

Décide :

D'approuver la délibération précitée en ce qui concerne l'adoption du plan et d'autoriser l'acquisition, de gré à gré, des terrains nécessaires à l'exécution de ce plan.

Le présent sera publié par le collège échevinal, dès le dimanche qui suivra sa réception, et restera affiché pendant huit jours, conformément aux dispositions de la loi du 20 mai 1863.

Le certificat constatant l'accomplissement de cette formalité nous sera transmis après l'expiration du délai d'appel.

Expédition du présent sera adressée, pour exécution, à M. ^{le} ~~le~~ Commissaire de l'arrondissement de *Municipalité de la ville de Hasselt.*

En séance, à Hasselt, le *12^e* *juin* 1880.

Le Greffier provincial,

J. R. Roelandt

La Députation permanente,

Ch. D. du Mortier
Willems

Pour expédition conforme :

Le Greffier provincial,

Ch. D. du Mortier
H. Pichler
A. de la Haye
P. Meijer

de Commune